

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE PEZENAS - AGDE**

Séance du 6 Juillet 2010

L'an deux mille dix et le mardi 6 juillet à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Michel MAS, Président de séance, en l'absence de Monsieur Alain VOGEL-SINER, Président.

Présents :

Mmes Marcelle DEFAZIO, Christine PINOL,
MM. Guy AMIEL, Robert BAISSÉ, Gérard BARRAU, André BARTHES, Gérard BELLOC, Guilhem BONNARIC, Louis BORRAS, Michel CAUMETTE, Laurent CHABERT, Adam DA SILVA, Philippe ENJERLIC, André FRETAY, André GALINIER, Jacques GARRIGA, Michel GUIRAO, Alain HUC, Philippe HUPPE, Christian JANTEL, Bruno JULIEN, Yves LAUGE, Michel LOUP, Pierre MARHUENDA, Raymond MARTIN, Michel MAS, Alain MICHEL, Michel ODILE, Serge PASTUREL, Pierre PENALVA, Ansiau REVALOR, Gérard ROQUES, Philippe ROUGEOT, Michel TRILLES, Michel TRINQUIER, Michel UNAL, Claude VISTE.

Absents excusés :

Mme Géraldine KERVELLA,
MM. Olivier BRUN, Jacques DUSSEAU, Alain RYAU.

Ordre du jour

- 1) Engagement d'une procédure de délégation de service public relative à la création d'un pôle de valorisation énergétique des déchets, suite aux avis consultatifs rendus par la CCSPL et le CTP, au regard du rapport de principe.
- 2) Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service.
- 3) Demandes de subventions.
- 4) Consultations :
 - a - Engagements
 - b - Résultats
- 5) Règlement intérieur des marchés publics.
- 6) Conventions
 - a - Avec la ville d'Agde
 - b - Avec la ville de Montblanc
 - c - Avec Thau Agglomération.
- 7) Décisions du Président.
- 8) Acquisitions :
 - a - Terrains ASF à Bessan
 - b - Terrain Valéry à Cers
- 9) Aménagement des locaux des anciens Etablissements DUMAS à Nézignan l'Evêque.
- 10) Réorganisation des collectes.
- 11) Aménagement du bâtiment Boularand à Pézenas.

Monsieur Le Président de séance déclare ouverte la onzième séance du Comité Syndical.

Après avoir constaté l'absence du quorum, Monsieur le Président de séance informe les membres présents que l'Assemblée ne pourra pas délibérer.

Il ajoute que, conformément à l'article 5211.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une convocation portant sur le même ordre du jour sera adressée aux membres du Comité Syndical.

Il précise que, lors de cette nouvelle réunion, le Comité Syndical pourra délibérer valablement sans condition de quorum.

La séance est ensuite levée.


Le Président,
Alain Vogel - Singer
PÉZENAS - AGDE
SICTOM

[Handwritten signatures in blue and black ink, including names like 'Bourse', 'Singer', and others.]